

# CONCOURS



→ Vous voulez devenir entrepreneur ?

→ Vous habitez les Sablons, Ronceray-Glonnières-Vauguyon, Chaoué-Perrières ou Bellevue-Carnac ?

PARTICIPEZ AU **CONCOURS**  
DE LA FABRIQUE A ENTREPRENDRE

A GAGNER :

- 3 prix de 3 000€
- 1 prix coup de cœur de 3 000€ du collectif CitéEntrepreneurs

Inscrivez-vous avant le 31 décembre 2016  
Auprès de Jean-Charles GUILLON  
[jean-charles.guillon@mef-lemans.fr](mailto:jean-charles.guillon@mef-lemans.fr)  
Tel : 06.38.16.17.57



CitésLab<sup>®</sup>

# REGLEMENT



## **Article 1 : L'organisateur**

Le concours de projets est organisé par l'association Maison de l'Emploi et de la Formation de Le Mans Métropole, porteuse du dispositif Fabrique à Entreprendre sur les communes du Mans, Allonnes et Coulaines. Le concours est organisé en partenariat avec CitéEntrepreneurs, collectif d'entrepreneurs des quartiers de Le Mans Métropole.

## **Article 2 : Les candidats éligibles**

Le concours est ouvert à tout porteur de projet de création d'entreprise habitant des Quartiers Politique de la Ville des 3 villes nommées ci-dessus (Sablons Bord de l'Huisne, Ronceray Glonnières Vauguyon, Epine, Bellevue-Carnac, Chaoué Périères), quel que soit le niveau d'avancement du projet, pourvu que l'entreprise n'ait pas été immatriculée à la date de dépôt de la candidature. Les organisateurs du concours valident les dossiers de candidatures pour vérifier les critères d'éligibilité avant de les transmettre au jury.

## **Article 3 : Les objectifs du concours**

- Apprendre aux « créateurs en herbe » à présenter et formaliser leur projet de façon efficace et convaincante, ce qui leur sera utile vis-à-vis de leurs financeurs, de leurs clients ou de leurs partenaires ;
- Créer une émulation entre créateurs d'entreprises du territoire ;
- Offrir aux lauréats un prix (3000 euros) et une image de marque (celle de la Fabrique à Entreprendre) qui les aident à construire leur projet, à titre de récompense ;
- Aider les candidats porteurs de projets à se constituer des réseaux ;
- Donner une visibilité au dispositif Fabrique à Entreprendre et aux projets de création qu'il suscite.

## **Article 4 : Les partenaires / les lauréats**

- Trois lauréats seront choisis par le jury à l'issue du concours.
- Un quatrième prix sera octroyé et remis par CitéEntrepreneurs ; ce prix pourra s'entendre en complément d'un des prix du jury.

## **Article 5 : L'organisation du concours**

**Jusqu'au 31 décembre 2016** : les candidats complètent et transmettent leur dossier de candidature en ligne (par e-mail : jean-charles.guillon@mef-lemans.fr) ou en version papier (à retirer et à déposer à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Le Mans Métropole).

Afin de présenter leur projet, les candidats doivent compléter le dossier qu'il leur est proposé et sont invités à fournir en complément tout élément permettant de mesurer leur engagement dans le projet porté ainsi que la viabilité de celui-ci.

Les dossiers de candidatures remplis par les participants au concours ainsi que les délibérations des jurys sont confidentielles. Les personnes ayant à en connaître le contenu, sont tenues à la discrétion.

**-Du 31 décembre 2016 au 15 janvier 2017** : accompagnement par le Chef de Projet CitésLab.

### **- Première réunion du jury première quinzaine de janvier 2017**

Les jurys sont souverains et n'ont pas l'obligation de motiver leurs décisions, qui sont sans recours.

**- Première quinzaine de février 2017** : soirée cocktail et remise des prix.

## **Article 6 : La composition du jury**

- Un ou des jurys, composés de personnalités économiques sarthoises, partenaires de la Fabrique, se réuniront pour élire les lauréats.

## **Article 7 : Les modalités de remise des prix**

Les prix -3000 euros chacun- seront versés aux trois ou quatre lauréats à condition de création de l'entreprise dans un délai de 9 mois à compter de la clôture, c'est-à-dire, le 1er septembre 2017 au plus tard. Un Kbis devra être transmis pour justifier de la création dans ce délai.

## **Article 8 : Les candidats s'engagent**

Les 6 candidats sélectionnés s'engagent à :

- prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement (signature d'un engagement au dépôt du dossier de candidature),
- déclarer les éventuels associés au projet,
- participer à l'accompagnement dispensé par le Chef de projet CitésLab si nécessaire et à la soirée de remise des prix
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions des jurys,
- accepter le prix attribué sous la forme prévue par les organisateurs.

-Les 6 candidats sélectionnés autorisent l'organisateur à utiliser et diffuser leurs images (via des supports papier et internet) et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image, ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion des jurys et de la remise des prix.

-Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées, auprès de l'association Maison de l'Emploi et de la Formation de Le Mans Métropole, 39-41 rue de l'Estérel 72100 LE MANS.